

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST FLEXIBLE MONDE

## Rapport semestriel au 28 juin 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM ABEBILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds Ofi Invest Flexible Monde n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	169 906,67
Autres actifs détenus par l'OPC	16 079 805,41
Total des actifs détenus par l'OPC	16 249 712,08
Comptes financiers	-634,79
Instruments financiers et Dettes	-100 091,30
Total des passifs	-100 726,09
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>16 148 985,99</b>

## Evolution de l'actif net

	28/06/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	16 148 985,99	17 577 981,32	40 561 381,10	48 947 561,06	41 037 472,50	26 445 785,68
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts A	32 098,0000	35 776,1014	41 626,8087	53 475,7605	39 047,1744	10 656,0000
Catégorie de parts I	-	-	400,0000	400,0000	400,0000	400,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts A en EUR	503,11	491,33	490,85	519,18	515,26	520,09
Catégorie de parts I en EUR	-	-(2)	50 321,16	52 959,96	52 294,52	52 259,20
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-

## Evolution de l'actif net (suite)

	28/06/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019 <sup>(1)</sup>
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts A en EUR	-	-1,17	-40,10	-4,55	-4,64	-4,95
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-3 849,21	-154,99	-	-251,53

(1) Premier exercice

(2) La catégorie de parts I a été supprimée le 22/09/2023.

## Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	98,21	97,60
OPC à capital variable	98,21	97,60
BNPP EASY FTSE EZO UCITS ETF	2,05	2,04
I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	6,18	6,14
ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	18,04	17,93
OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	16,42	16,32
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	9,19	9,14
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	19,08	18,97
OFI INVEST ESG MONETAIRE	13,71	13,62
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	13,53	13,45
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	1 101 735,37	4 577 778,44
Actions	-	-
Obligations	1 101 735,37	4 577 778,44
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	14 202 827,92	12 103 603,76
OPC à capital variable	14 202 827,92	12 103 603,76